

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2

Délibération n° : 26.05.05

Date de convocation : 29 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six
Le 8 juillet à 10 heures 00

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
COLLANGE Jean-François	X		
DE LESCURE Jean		X	M. Alain ASTRUC
GIOVANNACCI Daniel	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	M. Jean-Paul POURQUIER
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ELECTRIFICATION RURALE

Adoption du modèle de convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour la dépose du réseau télécom cuivre historique

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau syndical que l'opérateur de télécommunication Orange exploite, en Lozère comme sur l'ensemble du territoire national, une partie de son réseau historique cuivre sur des supports aériens du réseau public de distribution d'électricité, propriété du SDEE et exploité par Enedis.

À la suite du plan de fermeture du réseau cuivre défini par Orange et ayant fait l'objet d'une consultation publique organisée par l'Arcep en 2022, il est apparu nécessaire de formaliser conjointement entre la FNCCR, Orange et Enedis les conditions de la dépose du réseau cuivre présent sur les supports du réseau public de distribution d'électricité.

C'est ainsi que, la FNCCR, Orange et Enedis ont convenu au mois de mai dernier des modalités juridiques et techniques, contenues dans le modèle de convention ci-annexé, permettant les opérations de dépose du réseau de communications électroniques historique des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA).

Les trois entités signataires invitent les entités locales à conclure dès à présent leur convention sur la base du modèle national afin de permettre la réalisation des travaux de dépose du réseau cuivre historique, prévus dès début 2027 pour les premières communes lozériennes concernées.

En conséquence, il est proposé au Bureau syndical d'approuver ce modèle de convention nationale et d'autoriser son Président à la signer.

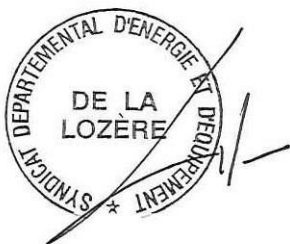
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE le modèle de convention nationale ci-annexé, proposé par la FNCCR, Orange et Enedis et relatif à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour la dépose du réseau cuivre historique ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la déclinaison locale de cette convention nationale, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. ROUX", written over a faint circular stamp.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.